



L'ancien avocat général de la Cour suprême était attendu ce 13 janvier 2023 à la légion de gendarmerie du Sud-Ouest à Buea. Selon Me Christopher Ndong, avocat au barreau du Cameroun, Paul Ayah Abine n'a pas pu se présenter à la gendarmerie à cause de son état de santé, très précaire. « L'ancien avocat général est sur une chaise roulante. Il a les pieds gonflés et se porte très mal. Il ne pouvait pas se présenter devant la gendarmerie dans cet état », explique Me Christopher Ndong.

Selon les informations recoupées, l'ancien avocat général de la Cour suprême est accusé d'apologie de terrorisme, de destruction des biens et de sécession. Une plainte a été déposée contre lui par une élite d'Akwaya, localité du Sud-Ouest dont Paul Ayah Abine est originaire.

Si l'ancien député Rdpc ne s'est pas présenté devant la gendarmerie cela est également lié au fait que ses avocats ont estimé que la procédure qui a conduit à sa convocation a été violée : « Ayah Paul est un avocat qui a prêté serment devant le barreau. Lorsqu'on convoque un avocat devant la police ou la gendarmerie, sa convocation doit passer par le bâtonnier. Le bâtonnier informé doit assister à l'audition ou se faire représenter. Mais cette procédure a été violée », précise Me Christopher Ndong.

Ayah Paul Abine avait été arrêté en janvier 2017 dans le cadre de la crise anglophone. Il avait été placé en détention provisoire dans les locaux du secrétariat d'Etat à la défense chargée de

la gendarmerie nationale où il avait été libéré huit mois après. Ayah Paul Abine a été député du Rdpc avant de créer en 2007 le Parti d'action populaire (Pap). Ce juriste de 73 ans, aujourd'hui à la retraite se plaint de ne toujours pas bénéficier de sa pension depuis son départ à la retraite. Il affirme également que ses comptes bancaires ont été bloqués;

Le Jour